

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 PP 17** Don à la BSPP de deux cent quarante mille euros par la société AXA Assurances IARD Mutuelle

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 septembre 2021, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation les modalités de la convention entre la BSPP et la société AXA Assurances IARD Mutuelle et relative au don en numéraire d'une valeur de deux cent quarante mille euros (240 000 €) ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative au don en numéraire de deux cent quarante mille euros (240 000 €) par la société AXA Assurances IARD Mutuelle, destiné à participer au financement de l'acquisition d'un robot REX au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Article 2 : Monsieur le Préfet de police est autorisé à signer ladite convention.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**